

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 9 juin 2016

NOM DE L'ÉCOLE : Notre-Dame-du-Canada	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	267		Carole Lefebvre
ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL
DATE : 12 février 2015	137	130	Carole Lefebvre et Chantal Duchesne en remplacement de Viviane Blanchette-Dimbeko

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux nouvelles obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

NOTRE SITUATION : Depuis plus de 10 ans, l'école a mis en place un système d'encadrement par privilèges qui favorise les bons comportements dans le but de diminuer les cas de violence et d'intimidation. Le Questionnaire sur l'Environnement Socioéducatif (QES) a été complété par les membres du personnel et les élèves de la 4^e, 5^e et 6^e année en janvier 2015.

NOS FORCES :

- Les membres du personnel ont une vision et un engagement collectif.
- Explication en début d'année du code de vie et du système d'encadrement par privilèges aux nouveaux membres du personnel et aux stagiaires.
- Vision commune de l'équipe école que chaque élève est l'élève de tout le monde.
- Stabilité d'une majorité des membres du personnel enseignant.
- Plusieurs ententes avec des organismes de la communauté. (Ex. : Maison des Jeunes « La Parenthèse »)
- Diminution des billets d'arrêt
- Valorisation des passeports parfaits à tous les mois et à la fin de l'année.
- Meilleure cohésion et cohérence entre le service de garde et l'école.
- Bonne communication entre les intervenants.
- Soutien et implication de la direction auprès des élèves en difficulté.

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Poursuivre le travail auprès des élèves ciblés (environ 5% des élèves de l'école¹).
- Poursuivre le travail sur les perceptions des élèves.
- Poursuivre le travail sur l'organisation de la cour lors de la récréation et du dîner.
- Revoir la gestion des médiateurs et animateurs.
- Augmenter l'offre d'activités parascolaires.
- Diminuer les effets collatéraux des problématiques vécues à l'extérieur de l'école et sur les réseaux sociaux.
- Favoriser le lien école-famille.

¹ Référence à la pyramide de Ray

Tableau de bord 2015- 2016

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire (plan de lutte)

École : Notre-Dame-du-Canada

Orientation : Favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous.

Objectifs : Les objectifs sont formulés selon la structure utilisée à l'intérieur de la CAP, soit en objectifs SMART.

S pécifique (Priorité d'action)	M esurable (Indicateur)	A tteignable (Moyens)	R éaliste (Ressources)	T emps (Évaluation)
Poursuivre le travail sur les élèves ciblés (5% des élèves)	Maintenir à 5% le nombre d'élèves de la pointe de la pyramide	<p>Activité d'enseignement des habiletés sociales (en individuel ou en sous-groupe).</p> <p>Mise en place d'un protocole d'intervention pour un groupe d'élèves qui manifeste une difficulté similaire.</p> <p>Communication constante avec les intervenants de la maison des jeunes.</p> <p>Partenariat avec le CIUSSS</p>	<p>Direction</p> <p>Enseignants</p> <p>Psychoéducation</p> <p>Technicienne au service de garde</p>	<p>Portrait de classe et conférence synthèse</p> <p>Calendrier de suivi et d'évaluation établi lors de la mise en place d'un protocole.</p> <p>Nombre de plan d'intervention en lien avec le comportement</p> <p>Nombre de billet d'arrêt</p>

S pécifique (Priorité d'action)	M esurable (Indicateur)	A tteignable (Moyens)	R éaliste (Ressources)	T emps (Évaluation)
<p>Diminuer la perception négative qu'ont les élèves de la fréquence des comportements d'indiscipline, de gravité mineure et de gravité majeure.</p>	<p>Réduire de 30% à 26% la perception négative du climat de sécurité des élèves.</p>	<p>Présentation et explication de la pyramide d'intervention aux élèves (ex : technique d'impact)</p> <p>Présenter des résultats du QES auprès des élèves de 4^e, 5^e et 6^e année (perception vs comportements rapportés).</p> <p>Évaluer la pertinence d'instaurer sur la cour des zones de médiation.</p> <p>Interventions de groupe au besoin.</p> <p>Faire des retours adéquats aux élèves impliqués dans un conflit, une situation de violence ou d'intimidation.</p> <p>Avant la passation du QES, expliquer certains termes et préciser certaines questions aux élèves.</p>	<p>Enseignants Direction Conseil des élèves Service de garde Psychoéducation</p>	<p>Passation du QES en 2016-2017.</p>

S pécifique (Priorité d'action)	M esurable (Indicateur)	A tteignable (Moyens)	R éaliste (Ressources)	T emps (Évaluation)
Travailler sur l'organisation de la cour lors de la récréation et du dîner dans le but de réduire les actes de violence.	Diminution du nombre de billets d'ar-rêt Augmentation du nombre d'interventions réglées par les médiateurs.	Planifier et réaliser l'aménagement physique de la cour (lieu pour la gestion de conflit, construction de la pergola, ajout de bancs, ...). Embauche d'un animateur (adulte) pour superviser le soccer lors des récréations. Formation d'élèves pour agir à titre de médiateurs, de brigadiers et d'animateurs	Direction Comité encadrement /cour d'école Psychoéducateur Conseil d'établissement Élèves médiateurs, animateurs et brigadiers	Pergola et bancs : printemps 2017. Passation du QES en 2016-2017. Comptabilisation des interventions notées au journal de bord des médiateurs : juin 2017
Diminuer les effets collatéraux des problématiques vécues à l'extérieur de l'école et sur les réseaux sociaux.	Diminution du nombre d'évènement à gérer qui débutent à l'extérieur de l'école.	Augmenter l'offre d'activités parascolaires Rencontre collective pour les parents des élèves de 4 ^e à 6 ^e année avant la rencontre dans les classes pour les informer de leur rôle et responsabilités. Créer un document à leur remettre et à inclure dans le protocole d'intervention. Poursuivre la collaboration avec la MDJ.	Direction Psychoéducateur Comité encadrement pour un milieu sain et sécuritaire Service de police Maison des Jeunes	Juin 2017 Compilation des situations à gérer qui ont débuté à l'extérieur de l'école.

S pécifique (Priorité d'action)	M esurable (Indicateur)	A tteignable (Moyens)	R éaliste (Ressources)	T emps (Évaluation)
Favoriser le lien école-famille	Présence de 70% des parents aux événements principaux (rencontre du début d'année, premier bulletin, Portes-ouvertes)	<p>Communication positive et régulière tout au long de l'année.</p> <p>Animer des ateliers avec les parents répondant à leurs besoins (ex : ateliers sur l'apprentissage de la lecture, sur le développement de l'enfant et sur l'encadrement).</p> <p>Inviter les parents à certaines activités de l'école.</p> <p>Information aux parents des élèves de 4^e à 6^e année en début d'année sur la cyberintimidation et sur le rôle de l'école et des parents.</p>	Direction de l'école Psychoéducatrice	Automne 2016

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

Présence à temps plein d'une psychoéducatrice à l'école.
Voir la pyramide d'intervention.
Réévaluation avec le QES (Aux deux ans – à faire en 2016-2017)
Utilisation de la trousse « Gang de choix » au 3^e cycle.
Utilisation de la trousse « L'intimidation à notre école on n'en veut pas » auprès des élèves de 2^e année.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

Rencontres de parents
Dépôt du plan de lutte sur le site internet de l'école
Certaines copies papier sont disponibles au secrétariat.
Communications régulières avec les parents.

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence (voir en annexe).

Dans le protocole, nous y retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Enfin, si un élève majeur ou un parent n'est pas satisfait de la manière dont la situation a été traitée.

Dans notre école, nous avons également des règles de conduites. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie (en annexe) et prévoit les éléments suivants :

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.